

Procès-Verbal

Séance du 9 Avril 2025

L'an 2025 et le 9 Avril à 18 heures, les membres du SIRIS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, à la Mairie sous la présidence de Madame CHAILLER Nathalie, Présidente du SIRIS

Présentes : Mme CHAILLER Nathalie, Présidente du SIRIS, Mmes : LAROYE Aurélie, PERON Adeline, PETIT Christine

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DORAT Bernadette à Mme CHAILLER Nathalie, MERCIER Mathilde à Mme PERON Adeline

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 6
- Présents : 4

Date de la convocation : 26/03/2025

A été nommée secrétaire : Mme PERON Adeline

Objet(s) des délibérations :

- . APPROBATION DU CFU 2024 (2025_001)
- . AFFECTATION DU RESULTAT 2024 (2025_002)
- . VOTE DU BUDGET 2025 (2025_003)
- . SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE (2025_004)
- . MISE EN PLACE DE CARTES DE CANTINE/GARDERIE EN REMPLACEMENT DES TICKETS (2025_005)
- . VOTE DE BUDGET 2025 (2025_006)

Le compte-rendu de la séance du 13 novembre 2024, transmis à l'ensemble des déléguées, est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Madame la Présidente demande aux membres du syndicat d'ajouter une délibération à l'ordre du jour, à savoir : Mise en place de cartes de cantine/garderie en remplacement des tickets. Celui-ci accepte d'ajouter cette délibération.

APPROBATION DU CFU 2024 (réf : 2025_001)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Le conseil syndical du SIRIS D'AUTRUY/CHARMONT/LEOUVILLE, sous la présidence de Madame LAROY Aurélie, hors de la présence de Madame CHAILLER Nathalie (*Présidente*), va délibérer, pour la première fois, sur le Compte Financier Unique 2024 qui remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de sa production.

Après une présentation détaillée des recettes et des dépenses 2024, le CFU se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- . Recettes : 310 910.94 €
- . Dépenses : 289 452.66 €
- . soit un excédent de fonctionnement de 21 458.28 €

INVESTISSEMENT :

- . Recettes : 823.25 €
- . Dépenses : 3 858.45 €
- . soit un déficit d'investissement de 3 035.20 € ;

- des restes à réaliser à reporter en 2024 : 0 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à la majorité (*Madame la Présidente n'ayant pas pris part au vote*),

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du SIRIS D'AUTRUY/CHARMONT/LEOUVILLE comme présenté ci-dessus,
- DONNE pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A la majorité (pour : 4 contre : 0 abstentions : 0)

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 (réf : 2025_002)

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2311-5 et R.2311-12,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le Compte Financier Unique 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Le Compte financier unique 2024 fait apparaître :

- En FONCTIONNEMENT:

- . un excédent de fonctionnement de : 21 458.28 €
- . un excédent reporté de 2023 : 30 384.54 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 51 842.82 €**

- En INVESTISSEMENT :

- . un déficit d'investissement de : 3 035.20 €
- . des restes à réaliser de : 0.00 €
- . un excédent reporté de 2023 : 1 019.40 €
- Soit un déficit d'investissement cumulé de 2 015.80 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical du SIRIS D'AUTRUY-CHARMONT-LEOUVILLE, DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

- Résultat reporté en fonctionnement (002) : Excédent de 49 827.02 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) : 2 015.80 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit : 2 015.80 €

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DU BUDGET 2025 (réf : 2025 003)

Le SIRIS d'Autruy/Charmont/Léouville, après en avoir délibéré, arrête et vote le budget 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 369 210.00 € en section de fonctionnement et à la somme de 44 715.80 € en section d'investissement.

Conformément aux statuts du SIRIS, les dépenses des bâtiments scolaires sont partagées entre les communautés de communes de la Plaine du Nord Loiret et du Pithiverais et les dépenses de la vie scolaire sont partagées entre la communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret et la commune d'Autruy-sur-Juine, de la manière suivante :

. 50 % au prorata de la population légale de chaque commune en vigueur au 1^{er} Janvier ;

. 50 % au prorata de leur effectif scolaire au 1^{er} Janvier de l'exercice considéré.

- Nombre d'élèves au 1^{er} Janvier 2025 : 98
Autruy : 64 Charmont : 27 Léouville : 07
- Nombre d'habitants au 1^{er} Janvier 2025 : 1184
Autruy : 740 Charmont : 353 Léouville : 91

Pour les bâtiments scolaires, le financement de 41 505.70 € sera assuré par un appel de fonds auprès de :

- la **Communauté de Communes du Pithiverais** (pour la commune d'Autruy) à hauteur de **26 523.41 €** (12 970.53 € calculé au prorata du nombre d'habitants et 13 552.88 € pour les élèves) ;
- la **Communauté de la Plaine du Nord Loiret** : **14 982.29 €** (7 782.32 € pour les habitants et 7 199.97 € pour les élèves)

soit une contribution de 17.53 €/habitant et 211.76 €/élève)

Pour les services aux écoles, la somme de 227 692.28 € sera répartie entre :

- la **commune d'Autruy sur Juine** pour **145 502.34 €** (71 153.84 € pour les habitants et 74 348.50 € pour les élèves) ;
- la **Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret** : **82 189.94 €** (42 692.30 € pour les habitants et 39 497.64 € pour les élèves)

Soit une contribution de 96.15 €/habitant et 1 161.70 €/élève

Appel de fonds scindés en trois pour la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, la communauté de communes du Pithiverais et la commune d'Autruy-sur-Juine.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE (réf : 2025 004)

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de reconduire la subvention annuelle à la coopérative scolaire pour un montant de 755 euros afin de régler directement certaines dépenses dont l'intervenant sportif.

Le montant est inscrit au compte 65748 du budget 2025.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

MISE EN PLACE DE CARTES DE CANTINE/GARDERIE EN REMPLACEMENT DES TICKETS (réf : 2025 005)

Madame la Présidente du SIRIS propose de modifier le système actuel (*achat de tickets que les enfants doivent remettre auprès du personnel du SIRIS chaque jour*) en mettant en place, à partir de septembre 2025, des cartes de 16 repas et/ou séance de garderie afin d'optimiser le temps alloué à la gestion de ce système. Celui-ci permettrait de réduire :

- le coût de production des carnets,
- le temps de gestion du pointage par le personnel,
- la simplification du système auprès des familles.

Ces cartes seraient toujours à acheter auprès des mairies. Elles seraient remises à l'école par les enfants, dès la première utilisation. Elles seraient ensuite gérées directement par le personnel du SIRIS avec un coupon détachable qui avertirait les parents lorsqu'il ne reste plus que 6 repas/séances. Néanmoins, l'achat de ticket individuel resterait toujours possible pour les besoins occasionnels.

Les tarifs des cartes ainsi que l'organisation de celles-ci seront définis lors d'une prochaine réunion du conseil syndical.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, DECIDENT de mettre en place le système d'achat de cartes de 16 repas/séances de garderie pour la rentrée de septembre 2025.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DE BUDGET 2025 (réf : 2025 006) QUI ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2025 003

Madame La Présidente présente le budget 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 369 210.00 € en section de fonctionnement et à la somme de 44 715.80 € en section d'investissement.

Conformément aux statuts du SIRIS, les dépenses des bâtiments scolaires sont partagées entre les communautés de communes de la Plaine du Nord Loiret et du Pithiverais et les dépenses de la vie scolaire sont partagées entre la communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret et la commune d'Autruy-sur-Juine, de la manière suivante :

. 50 % au prorata de la population légale de chaque commune en vigueur au 1er Janvier ;

. 50 % au prorata de leur effectif scolaire au 1er Janvier de l'exercice considéré.

Nombre d'élèves au 1er Janvier 2025 : 98

Autruy : 64 - Charmont : 27 - Léouville : 07

Nombre d'habitants au 1er Janvier 2025 : 1184

Autruy : 740 - Charmont : 353 - Léouville : 91

Pour les bâtiments scolaires, le financement de 41 505.70 € sera assuré par un appel de fonds auprès de :

- la Communauté de Communes du Pithiverais (pour la commune d'Autruy) à hauteur de 26 523.41 € (12 970.53 € calculé au prorata du nombre d'habitants et 13 552.88 € pour les élèves) ;

- la Communauté de la Plaine du Nord Loiret : 14 982.29 € (7 782.32 € pour les habitants et 7 199.97 € pour les élèves)

soit une contribution de 17.53 €/habitant et 211.76 €/élève).

Pour les services aux écoles, la somme de 227 692.28 € sera répartie entre :

- la commune d'Autruy sur Juine pour 145 502.34 € (71 153.84 € pour les habitants et 74 348.50 € pour les élèves),
- la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret : 82 189.94 € (42 692.30 € pour les habitants et 39 497.64 € pour les élèves)

Soit une contribution de 96.15 €/habitant et 1 161.70 €/élève.

Les appels de fonds sont scindés en trois pour la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, la communauté de communes du Pithiverais et la commune d'Autruy-sur-Juine.

Madame la Présidente informe le conseil syndical qu'il faut renouveler l'autorisation de procéder à des virements de crédits entre chapitres à l'occasion du vote du budget et déterminée pour chaque exercice budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- ARRETE et VOTE le budget 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 369 210.00 € en section de fonctionnement et à la somme de 44 715.80 € en section d'investissement
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

AFFAIRES DIVERSES :

- Ecole maternelle : Installation d'une partie du dortoir dans le salle de motricité en plus du lieu habituel étant donné le nombre d'enfants inscrits en petite section pour la rentrée prochaine (*organisation à revoir*),
- Cantine : revoir l'organisation de la cantine d'Autruy pour la rentrée 2025/2026 suite à l'augmentation du nombre d'élèves.

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 04/06/2025

La Présidente
Nathalie CHAILLER

Secrétaire de séance
Mme PERON Adeline